

Le Proviseur

Vu l'article R 421-13 du Code de l'éducation,

Je, soussigné, proviseur du lycée ... de, délègue ma signature à, proviseur(e) adjoint(e) , pour les actes suivants :

- Tous les actes relevant du fonctionnement de l'EPL (présidence de conseil d'administration et des autres instances, gestion des personnels d'enseignement et d'éducation, administratifs, techniques et infirmiers, gestion matérielle, ...)
- Tous les actes relevant de l'action éducatrice – fonctionnement pédagogique :
 - notes informatives (information aux familles, punition, ...)
 - décisions (orientation, sanction, ...)
 - organisation pédagogique
- Tous les actes budgétaires et les actes de l'ordonnateur
- La signature des conventions et des contrats

Fait à, le